



N° 662-2016/APS/DEFE/SAF

Date du : 23/03/2016

Rapport de présentation

OBJET : modifiant la délibération modifiée n°23-2012/APS du 31 juillet 2012 fixant les attributions et l'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi

PJ : un projet de délibération

L'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE), s'articule autour de quatre services « métiers » et d'un service administratif et financier :

- Le service de l'emploi et du placement (SEP) ;
- Le service de la formation, de l'accompagnement et de l'information (SFAI) ;
- Le service de médiation, d'insertion et de prévention (SMIP) ;
- Le service du développement économique (SDE) ;
- Le service administratif et financier (SAF).

L'audit mené en 2014 et restitué en septembre 2015 auprès des personnels a fait apparaître des dysfonctionnements tant sur le plan organisationnel que fonctionnel. Sur cette base, les agents de la DEFE ont été invités, au sein d'ateliers internes, à affiner le diagnostic et à mettre en évidence les besoins de la direction.

Ces ateliers constitués chacun d'agents de différents services, ont permis aux agents de se connaître et de découvrir les métiers de chacun. Il en ressort unanimement que les services de la DEFE doivent se recentrer sur leur cœur de métier tout en privilégiant une communication interne afin d'éviter les cloisonnements et la superposition des actions. Les plans d'action proposés par l'audit ont été confirmés par les divers ateliers. Un projet du « plan stratégique économie emploi » a été rédigé, qui sera très prochainement soumis à consultation.

Parmi les actions à conduire, est prévue une modification de la délibération portant création de la direction de l'économie de la formation et de l'emploi, afin de rendre plus efficace le fonctionnement de la direction.

La nouvelle organisation prévoit de fusionner deux services « métiers » (SEP et SFAI) qui deviendraient le service de l'emploi (SE).

Par ailleurs, un pôle stratégique rattaché à la direction sera chargé de mener toutes les études et les expertises en matière d'économie, d'emploi, de formation et d'insertion.

Les missions confiées aux services font l'objet d'ajustements de faible ampleur :

- Les références à la réglementation d'urbanisme commerciale sont supprimées, en corollaire de la refonte de cette réglementation, en décembre 2014 ;
- Il est rajouté la référence aux « clusters », qui constituent un volet significatif des activités de la direction.

L'organisation interne des services fera, par la suite, l'objet d'un arrêté du président de l'assemblée.

Le présent projet de délibération, ainsi que le projet d'arrêté correspondant, ont été soumis à l'avis au comité technique paritaire de la province Sud, le 13 avril 2016, lequel a émis sur ces deux textes un avis favorable unanime.

Ces textes ont également été présentés aux agents de la DEFE.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.